



LE SAVIEZ-VOUS ?

DISPOSITIF DE PRÉVENTION CANICULE & GRAND FROID

Le CCAS vous accompagne



Tous les ans, la ville met en place un dispositif de prévention canicule et grand froid destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation d'handicap résidant à leur domicile.

En période hivernale ou estivale, de nombreuses personnes - personnes âgées isolées, personnes handicapées à domicile, personnes sans domicile fixe - peuvent se retrouver fragilisées par une météo extrême.

Être là pour eux dans les situations difficiles, c'est l'attention bienveillante que propose le Centre Communal d'Action Sociale, qui tient à cet effet un **registre de veille sanitaire et sociale**. Pour adhérer à ce dispositif, il vous suffit de remplir un bulletin d'inscription.

Un coup de fil, un lien

En cas de déclenchement du plan « **grand froid** » ou « **canicule** », il permettra au CCAS de prendre régulièrement contact avec les personnes qui en ont fait la demande, et de maintenir ainsi le lien. Ce peut être l'occasion d'offrir un peu d'écoute, quelques conseils, ou de solliciter un service d'assistance si le besoin s'en fait sentir.

L'inscription est obligatoire

Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir un bulletin d'inscription en mairie. L'inscription peut se faire par la personne elle-même, un parent, un ami, un proche, un voisin, une connaissance... par téléphone, courrier ou mail. Elle doit être renouvelée tous les ans.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

En mairie - Place René Tomasini

le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

le samedi de 9h00 à 12h00

Tél : 02.32.36.03.27 - Fax : 02.32.36.93.19

Email : mairie@pacy27.fr